

**COMMUNE DE MAXENT**  
**Ille-et-Vilaine**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**

-----

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 12**

**Présents : 11**

**Pouvoir : 1**

**L'an deux mil seize, le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2016**

**Présents :** Thierry ALBERT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Noëlle JULIEN, Didier RIDARD, Jean-Luc RIDARD.

**Pouvoir :** Régis BERTHAULT à Henri DORANLO.

Madame Noëlle JULIEN a été élue secrétaire de séance.

Votes à main levée.

Sommaire

- 2016/041. Travaux investissements : emprunt. Page 3  
2016/042. Inventaire des zones humides – contrat territorial du bassin versant du Meu 2014-2018 – Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu. Page 3  
2016/043. Grand Bassin de l'Oust : nouvelle charte d'entretien des espaces communaux. Page 4  
2016/044. Rédaction du rapport annuel sur le prix, la qualité du service de l'assainissement collectif : devis. Page 4  
2016/045. Demandes d'acquisition de terrain et chemin communal. Page 5  
2016/046. Garderie municipale : règlement intérieur, accès aux collégiens. Page 5  
2016/047. Mise à disposition de structure : type barnums et sonorisation – conventions. Page 6  
2016/048. Convention de participation à la gestion du restaurant scolaire Cousteau de Maure-de-Bretagne pour l'année scolaire 2016-2017. Page 6  
2016/049. Charges de fonctionnement des écoles publiques : groupe scolaire Cousteau – enfant en CLIS. Page 6  
2016/050. Droit de préemption urbain. Page 7  
2016/051. Réhabilitation d'un ouvrage existant en bibliothèque – Construction d'un pôle associatif avec un réaménagement d'une place – Avenant n° 1 – C2R Façades. Page 7  
2016/052. Questions diverses. Page 7

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'équipe chargée de la réalisation d'une étude globale d'aménagement dans le cadre d'un contrat d'objectif – développement durable, à savoir : Gwénaél MASSOT Architecte pour l'architecture et urbanisme, concertation et co-conception ; Erwan de BONDUWE, Tiriad paysage et environnement ; Aymeric ORVAL, ADEPE pour les études et suivi de chantier voiries, circulation tous modes, mise en sécurité et réseaux.

L'équipe intervient sur la définition et les objectifs de l'étude ; des problématiques ; du planning de travail.

Les architectes proposent qu'un groupe de citoyens soit mis en place pour aller sur le terrain et avoir leurs avis. Il en sera de même pour les élus. Il est prévu de rencontrer ces personnes le vendredi 10 juin ; pour le groupe de citoyens de 17 h 00 à 18 h 30 et pour les élus de 19 h 00 à 20 h 30.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

. Avenant n° 1 au lot n° Ravalement pour l'entreprise C2R Façades pour les travaux de réhabilitation d'un ouvrage existant en bibliothèque – construction d'un pôle associatif avec réaménagement d'une place.

L'assemblée délibérante émet un avis favorable.

### **Communication des élus :**

. Monsieur le Maire informe du refus de la commune de reprendre le bar « Byjee's Bar ». L'état du bâtiment est mauvais, trop de travaux... Par contre la commune est prioritaire pour acheter la licence IV. Il n'en est pas de même pour la licence de tabac qui est indépendante, mais également définitivement perdue. En effet la licence est compatible avec le nombre d'habitants.

Il intervient également sur l'embauche de l'agent technique. Celui-ci doit faire plusieurs formations notamment l'habilitation électrique ; le CACES 1, 4 et 8 ; le permis C ; les espaces verts. Ces formations sont prises en charge par son employeur actuel.

Il donne un récapitulatif des différentes dotations versées par l'Etat et le Département au titre de l'année 2016. Concernant l'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement est de 162 183,00 € (prévue au budget primitif 159 726,00 €) ; la Dotation de Solidarité Rurale 65 923,00 € (prévue au budget primitif 55 644,00 €) ; la Dotation Nationale de Péréquation 43 185,00 € (prévue au budget primitif 41 969,00 €). Pour les travaux prévus à la mairie et à la salle polyvalente, une subvention au taux de 40 % des travaux H.T. dans le cadre de la D.E.T.R. a été confirmée. Le Conseil Départemental participe pour un montant de 5 100,00 € (prévu au budget primitif 5 000,00 €) aux travaux réalisés rue Pierre Porcher (aménagement des trottoirs) et le Fonds Départemental à la taxe additionnelle est de 33 095,00 € (prévu au budget primitif 30 000,00 €).

Il donne également une réponse à la question posée lors du dernier conseil municipal par monsieur Didier RIDARD au sujet du terrain privé, jouxtant la zone artisanale de Treffendel.

Monsieur Olivier JEHANNE, adjoint à la voirie fait savoir que la commune fait appel à Eurêka Emplois Services pour des travaux en agglomération (nettoyage, espaces verts, ...). La tondeuse votée lors du budget primitif est livrée ce vendredi 27 mai. Les travaux de broyage sur les routes commencent le mardi 31 mai. L'entreprise Perotin interviendra pour le point à temps, semaine 24.

Madame Isabelle COUQUIAUD, adjointe aux affaires scolaires indique qu'une réunion constructive a eu lieu entre le personnel communal et l'ADSCRIP au sujet de la garderie périscolaire : réaménagement, optimisation de l'espace. L'ADSCRIP prévoit l'animation « Jeux en Famille » à Maxent le vendredi 8 juillet 2016. En comité de pilotage TAP, il a été validé à partir de septembre 2016 que les TAP auront lieu sur le temps du midi avec 2 groupes : Primaires de 11h30 à 12h30 et les Maternelles : de 12h30 à 13h30. Soit 3 heures de TAP par semaine avec 1 heure répartie sur 3 jours avec les enfants des 2 écoles en même temps et garderie le 4<sup>ème</sup> jour. Les horaires de classe ne changent pas : 8h30 - 16h15.

Monsieur Thierry ALBERT, adjoint à l'urbanisme et à la voirie en agglomération informe du renforcement électrique au village de l'Emehec. Le dossier concernant l'effacement des réseaux rue du Pont Sel devrait pouvoir être présenté au prochain conseil municipal et le mât prévu à l'espace public posé courant juin.

## **2016/041**

### **Travaux investissements : emprunt**

Monsieur le Maire donne la parole au secrétaire de mairie.

Quatre banques ont été contactées, à savoir la Caisse des Dépôts, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel de Bretagne et la Banque Postale pour un emprunt de 400 000,00 € sur une durée de 15 ans.

Les offres ont été reçues en mairie, mais quelques précisions ont été demandées notamment à la Caisse des Dépôts, car elle propose trois types de prêt dont 2 sur une durée de 20 ans pour un montant de 100 000,00 €, et 1 sur une durée de 15 ans pour un montant de 200 000,00 €.

Après échanges par mails avec la Caisse des Dépôts, il est possible d'emprunter 200 000,00 € à condition que la partie résiduelle du prêt (les autres 200 KEUR) soit contractée sur prêt Livret A ou dans un autre établissement bancaire.

Après avoir entendu les explications du secrétaire de mairie, le conseil municipal décide :

- de solliciter les trois autres banques pour une proposition d'un montant de 200 000,00 € sur une durée de 15 ans,
- de reporter sa décision à la prochaine séance du conseil municipal.

## **2016/042**

### **Inventaire des zones humides – contrat territorial du bassin versant du Meu 2014-2018 – Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu**

Dans le cadre du contrat territorial du bassin versant du Meu 2014-2018, une dizaine d'inventaires de zones humides sont prévus par an en 2015, 2016 et 2017. En effet, l'enjeu « connaissance et préservation des milieux nécessaires au bon état des masses d'eau (écologiques et chimiques) » est identifié comme l'un des enjeux prioritaires sur l'ensemble du bassin versant du Meu.

Bien que les inventaires des zones humides aient été réalisés par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu en 2005, ceux-ci nécessitent d'être de nouveau réalisés puisque la réglementation a évolué avec les arrêtés du 24 juin 2008 et du 1<sup>er</sup> octobre 2009, arrêtés précisant notamment de nouveaux critères de définition et de délimitation des zones humides. De plus, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2009-2015 précise dans sa disposition 8 : « Préserver les zones humides et la biodiversité » et notamment 8E d'améliorer la connaissance de ces zones humides en réalisant des inventaires (disposition 8E-1). Enfin, le SAGE Vilaine, approuvé le 2 juillet 2015 mentionne, dans les dispositions 5 et 6, qu'il est nécessaire de « disposer d'inventaires communaux fiables et précis » et d'« évaluer et faire évoluer les inventaires communaux existants ». Il précise également que ces inventaires seront réalisés selon la fiche méthodologique (déroulement, typologie, ...) annexée au Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine (PAGD), ceux-ci seront transmis à l'Institut d'Aménagement de la Vilaine pour validation par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Lors des Comités Syndicaux du 12 novembre 2014 et 18 novembre 2015, l'assemblée a délibéré sur la démarche et sur la cartographie de l'échéancier de réalisation des inventaires de zones humides. Cette cartographie, qui sera modifiée au prochain Comité Syndical de novembre 2016 intègrera notre commune pour l'année 2017.

Compte tenu de l'avis de la Commission Permanente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine (confère courrier de l'IAV) nous préconisant de mettre à jour notre inventaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- . Approuve la réalisation de l'inventaire communal des zones humides par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu.
- . S'engage à recevoir au cours de l'année 2017 le bureau d'étude missionné par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu pour réaliser l'inventaire communal des zones humides.
- . S'engage à constituer un groupe de travail communal validé par le Conseil Municipal (Ce groupe communal pourra regrouper des élus, des exploitants agricoles concernés, des propriétaires fonciers concernés, des associations de l'environnement, ...).
- . S'engage à valider l'inventaire de zones humides à la fin de la mission du bureau d'études,
- . S'engage à transmettre l'inventaire communal à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine pour validation.

### **2016/043**

#### **Grand Bassin de l'Oust : nouvelle charte d'entretien des espaces communaux**

Monsieur le Maire, présente la charte d'entretien des espaces verts communaux émise par le Grand Bassin de l'Oust. La charte décrit le contenu technique et méthodologique d'une maîtrise des pollutions ponctuelles et diffuses liées aux pratiques de désherbage des communes du bassin versant.

L'objectif actuel est de réduire au maximum les quantités de produits et de matières actives appliquées. Pour y parvenir, différents types d'actions sont possibles : diminution des doses, réduction des surfaces désherbées, développement de différents types d'actions sont possibles : diminution des doses, réduction des surfaces désherbées, développement de techniques alternatives, conception nouvelle de l'aménagement urbain, évolution des mentalités. Cinq niveaux d'objectifs peuvent être visés.

L'engagement des signataires de la charte est de mettre en place les actions prévues dans le niveau 1, niveau réglementaire, l'objectif étant d'atteindre à terme, le niveau 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à la charte d'entretien des espaces communaux, du Grand Bassin de l'Oust.

### **2016/044**

#### **Rédaction du rapport annuel sur le prix, la qualité du service de l'assainissement collectif : devis**

En 2015, la commune a confié à l'Institut en Santé Agro-Environnement (I.S.A.E.) qui a intégré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 le GIP LABOCEA, la rédaction du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau (assainissement) pour l'exercice 2014.

Le devis établi en 2012 est arrivé à son terme, et I.S.A.E. à communiquer une proposition tarifaire portant sur un contrat de 2016 à 2018 inclus, soit 315,00 € HT par année. (En 2015 : 308,15 € HT).

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- décide de retenir la proposition de I.S.A.E. (Institut en Santé Agro-Environnement) de Combourg pour un montant de 315,00 € HT pour la rédaction du contrat de 2016 à 2018 inclus,
- autorise monsieur le Maire à signer le devis.

### **2016/045**

#### **Demandes d'acquisition de terrain et chemin communal**

Monsieur Olivier Jehanne, adjoint à la voirie rurale, présente à l'assemblée deux demandes d'acquisition de terrain communal et de chemin communal, à savoir :

. Monsieur Georges de Jacquelin souhaite acquérir un chemin communal répertorié en section YP et jouxtant les parcelles 76, 77 et 78,

. Monsieur et Madame Chabot souhaitent acquérir un délaissé de terrain communal situé près de leur propriété (maison d'habitation) à Mérignac cadastrée YM 2.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Jehanne, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de mettre ces deux demandes à enquête publique,
- de contacter des personnes faisant office de commissaire enquêteur,
- de préciser aux acquéreurs que les frais du géomètre, du notaire, l'indemnité du commissaire-enquêteur et les frais administratifs sont à leur charge,
- de fixer à 0,50 € le prix du m<sup>2</sup> pour le chemin communal,
- de fixer à 5,00 € le prix du m<sup>2</sup> du terrain communal.

### **2016/046**

#### **Garderie municipale : règlement intérieur, accès aux collégiens**

Madame Isabelle Couquiaud, adjointe aux affaires scolaires, explique que deux familles ont contacté la commune au sujet du service de la garderie municipale pour leurs enfants scolarisés en 6<sup>ème</sup> pour l'année scolaire 2016/2017.

Il est précisé que par délibération 2011/067 en date du 7 septembre 2011 le conseil municipal avait émis un avis favorable. Il était précisé : que ce « *service de dépannage* » sera accessible aux collégiens hors agglomération sans arrêt de bus à proximité et des critères étaient définis.

Actuellement il existe un règlement pour les enfants scolarisés à Maxent, mais pas pour les collégiens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au règlement présenté, mais demande que soit précisé dans le règlement que les élèves de 6<sup>ème</sup> seront acceptés dans la limite de la capacité de la salle d'études,
- fixe le tarif horaire à 1,20 €.

## **2016/047**

### **Mise à disposition de structure : type barnums et sonorisation – conventions**

La commune possède du mobilier et matériel qui peut être mis à disposition des associations (barnums, sonorisations salle polyvalente ou portable) ou des particuliers (sonorisation salle polyvalente).

Il est proposé qu'une convention soit signée entre la collectivité et l'utilisateur du mobilier ou matériel et qu'une caution soit demandée.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le contenu des conventions : barnums et sonorisations,
- fixe le montant des cautions, à savoir :
  - . utilisation du barnum : 500,00 €
  - . utilisation des sonorisations : 800,00 €
- donne pouvoir à monsieur le Maire ou à son représentant de signer la convention au nom de la commune.

## **2016/048**

### **Convention de participation à la gestion du restaurant scolaire Cousteau de Maure-de-Bretagne pour l'année scolaire 2016-2017**

L'association de gestion du restaurant scolaire Cousteau à Maure-de-Bretagne a envoyé le 4 avril dernier une convention de participation à la gestion du restaurant scolaire Cousteau pour l'année scolaire 2016-2017. Cette convention concerne les enfants de la commune scolarisés en CLIS et qui fréquentent le restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit la délibération 2015/039 en date du 17 juin 2015, à savoir :

- émet un avis favorable à la participation de la commune, soit 0,75 € par repas pour les enfants de la commune fréquentant la structure pour l'année scolaire 2016-2017,
- autorise le maire à signer la convention de participation,
- nomme madame Isabelle Couquiaud pour représenter la commune à l'association gestionnaire du restaurant scolaire Cousteau.

## **2016/049**

### **Charges de fonctionnement des écoles publiques : groupe scolaire Cousteau – enfant en CLIS**

Un enfant de la commune a été scolarisé en Classe d'Intégration Spécialisée (C.L.I.S.) à l'école élémentaire « Cousteau » de Maure-de-Bretagne pour l'année scolaire 2015/2016.

Conformément à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifié qui pose le principe de la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques primaires et maternelles accueillant des enfants résidant dans d'autres communes, la commune de Maure-de-Bretagne demande une participation aux frais de scolarité de ces élèves.

Le montant de la participation demandé est de 632,00 €.

Après avoir pris connaissance du courrier de la mairie de Maure-de-Bretagne, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de participer aux dépenses de fonctionnement de l'enfant scolarisé en CLIS à l'école élémentaire « Cousteau » de Maure-de-Bretagne pour l'année scolaire 2015/2016,
- fixe la participation de la commune à 632,00 €.

## **2016/050**

### **Droit de préemption urbain**

Un droit de préemption urbain a été institué le 5 octobre 2011 sur les biens situés en zones urbanisées et urbanisables U et AU qui sont définies par le Plan Local d'Urbanisme.

La commune peut exercer son droit de préemption sur ces zones.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal par vote à main levée et à l'unanimité, décide de ne pas préempter le bien situé au 47, rue Pierre Porcher, section ZL numéro 154, d'une superficie de 725 m<sup>2</sup>.

## **2016/051**

### **Réhabilitation d'un ouvrage existant en bibliothèque – Construction d'un pôle associatif avec un réaménagement d'une place – Avenant n° 1 – C2R Façades**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant suivant :

**. lot n° 4 – Ravalement – Entreprise C2R Façades – avenant n° 1**

plus-value de 0,06 € H.T.

Rappel du marché initial : 11 152,43 € H.T.

Nouveau montant du marché 11 152,49 € H.T

Après avoir pris connaissance de l'avenant ci-dessus le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable.

## **2016/052**

### **Questions diverses**

Concernant le dossier vandalisme de 20 février dernier au sujet de l'abri bus endommagé, l'assurance ne couvre pas les dégâts au mobilier. La franchise est de 2 115,00 € alors que les dégâts se chiffrent à 915,90 € H.T.

Un courrier du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt de Paimpont attire l'attention des collectivités sur leur programme de travaux 2017-2019 et souhaite qu'elles leur fassent part de leurs projets de travaux.

L'ordre du jour étant terminé, monsieur le Maire clôt la séance